Questions orales

[Traduction]

PROPOSITION D'INTERRUPTION DE L'ÉTUDE DU BILL C-43 JUSQU'À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CRTC

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Vu la réponse du ministre, que j'apprécie, peut-elle assurer à la Chambre que l'étude du bill C-43 sera interrompue jusqu'à ce que le gouvernement ait dit ce qu'il a l'intention de faire au sujet du rapport intérimaire du président du CRTC et ce qu'il compte y ajouter?

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, ce sont deux choses complètement différentes. Le bill C-43, qui a été présenté à la Chambre, va être étudié au moment où le programme du Feuilleton de la Chambre le permettra. Il n'y a pas de rapport entre ces deux choses. La loi est attendue depuis longtemps. Elle est importante et même nécessaire pour faire face aux problèmes actuels.

[Traduction]

LES TRANSPORTS

LES PRÉSUMÉES LACUNES DE L'ÉTUDE SUR LES SERVICES-VOYAGEURS DANS LA RÉGION ATLANTIQUE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Puisque le ministre a indiqué qu'il veut exposer devant la CCT la politique de son gouvernement en matière du transport des voyageurs par chemin de fer, notamment dans la région atlantique, et qu'il l'a fait en déposant une étude sur les services-voyageurs universels dans la région atlantique, le ministre va-t-il suivre le conseil du président du comité du transport ferroviaire de la CCT, qui a incité le ministère fédéral des Transports à parfaire cette étude qui comportait des lacunes et contenait, entre autres, des données périmées sur la clientèle des chemins de fer, chiffres réfutés par le CN devant le comité?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous allons certainement en tenir compte. Évidemment nous nous réjouissons tous que les chiffres parus récemment, indiquent que les choses se sont améliorées quant à la clientèle des services ferroviaires de transport de voyageurs partout au pays, et c'est une chose dont nous tiendrons sûrement compte.

M. Forrestall: Dois-je comprendre que le ministre des Transports vient de réfuter ce qu'il a déjà déclaré ici même, à savoir que l'étude sur les services-voyageurs universels dans la région atlantique représentait sa position actuelle et celles des quatre premiers ministres de l'Atlantique?

M. Lang: Non, je pense que l'étude représente une analyse valable et le fait que certaines données actuelles en aient modifié certains aspects ne lui enlève certainement pas sa valeur.

LES COMMUNICATIONS

LES CORRECTIFS ENVISAGÉS CONTRE LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à celle que le député d'Annapolis Valley a posée au ministre des Communications. Puisque la Commission LaMarsh en est venue à la conclusion qu'il existait un rapport direct entre la violence à la télévision, la violence dans la vie quotidienne et la hausse de la criminalité, sans compter l'influence néfaste sur les enfants et certains autres groupes sociaux, et aussi compte tenu des conclusions du solliciteur général et le ministère de la Santé des États-Unis, je voudrais demander au ministre quelles mesures elle entend prendre, en sa qualité de ministre responsable de la radio-télévision, pour éliminer de la télévision cette grave menace à la société, surtout si on tient compte que 95 p. 100 des émissions en cause nous viennent des États-Unis par la voie du câble ou de séries déjà enregistrées?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Le député sait combien le problème me préoccupe. Dans un discours que j'ai fait il y a près d'un an, j'ai dit que les radiodiffuseurs devraient examiner la qualité des émissions qu'ils présentent à leur auditoire. Je n'ai jamais dit qu'il devrait y avoir une censure des émissions offertes à la population, car, naturellement, une mesure aussi radicale répugnerait beaucoup à la population, tout comme au député et à moimême, même si j'estime qu'il y a trop de violence à la télévision.

Bien qu'il ne soit pas possible d'établir un rapport direct de cause à effet entre ce qui est montré à la télévision et le comportement des gens, on doit pourtant conclure que les émissions télévisées qui étalent la violence ne constituent certes pas l'un des aspects les plus positifs de la télévision en ce qui concerne la population et particulèrement les enfants. C'est donc un problème très important. Nous allons devoir décider nous-mêmes du genre de mesures que nous pouvons adopter pour y faire face. Ce ne serait pas une censure, mais il pourrait y avoir un classement des émissions et, surtout, les télédiffuseurs devraient certainement assumer une certaine responsabilité en matière de programmation compte tenu de la situation qui a été décrite dans le rapport de M^{IIe} LaMarsh.